

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE
VISANT LES ACTIONS DE**



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

SOGREPAR SA

PRESENTEE PAR



Banque présentatrice

et



Banque présentatrice
et banque garante



BANQUE JEAN-PHILIPPE HOTTINGUER & CIE

Banque conseil d'Ande Investissements SA

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT
JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE L'INITIATEUR**



Le présent document relatif aux autres informations de la société Sogrepar SA a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 6 octobre 2011 et mis à la disposition du public le 7 octobre 2011, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Sogrepar SA.

Le présent document complète la note d'information visée par l'AMF le 4 octobre 2011 sous le numéro n° 11-445, en application d'une décision de conformité en date du 4 octobre 2011.

Le présent document est disponible sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et peut être obtenu sans frais auprès de :

DEUTSCHE BANK AG
3 avenue de Friedland
75008 Paris

SOGREPAR SA
119 Avenue Louis Roche
92230 Gennevilliers

HSBC FRANCE
109 avenue des Champs-Élysées
75008 Paris

TABLES DES MATIÈRES

1	PRÉSENTATION DE L'OFFRE	4
1.1	Rappel des principales caractéristiques de l'Offre	4
1.2	Coûts et modalités de financement de l'Offre	5
2	IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DE L'INITIATEUR	6
2.1	Informations générales concernant l'Initiateur	6
2.1.1	Dénomination sociale	6
2.1.2	Siège social.....	6
2.1.3	Forme et nationalité	6
2.1.4	Registre du commerce.....	6
2.1.5	Durée et date d'immatriculation	6
2.1.6	Objet social	6
2.1.7	Exercice social	7
2.1.8	Inventaire – Comptes annuels	7
2.1.9	Dissolution – liquidation	7
2.1.10	Contestation	8
2.2	Informations générales concernant le capital social de l'Initiateur	8
2.2.1	Capital social.....	8
2.2.2	Forme des actions	8
2.2.3	Indivisibilité des actions	8
2.2.4	Cession et transmission des actions	8
2.2.5	Droits patrimoniaux attachés aux actions	8
2.2.6	Droits de vote	8
2.2.7	Répartition du capital social – actionnaire de contrôle	8
2.2.8	Autres titres donnant accès au capital.....	10

2.2.9	Pacte d'actionnaires au niveau des sociétés Sogrepar et Sodelho	10
2.2.10	Investissement de Monsieur Jean-Pierre Colliaut	11
2.3	Administration et commissariat aux comptes de l'Initiateur	11
2.3.1	Administration	11
2.3.2	Direction générale.....	13
2.3.3	Commissariat aux comptes	13
2.4	Assemblées générales	13
2.4.1	Convocations – Participation aux assemblées générales	13
2.4.2	Tenue des assemblées générales – délibérations.....	13
2.5	Description des activités de l'Initiateur	14
2.5.1	Activités principales	14
2.5.2	Évènements exceptionnels et litiges significatifs.....	14
2.5.3	Employés	14
2.6	Patrimoine – Situation financière – Résultats.....	14
2.6.1	Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2010.....	14
2.6.2	Comptes annuels au 31 décembre 2010.....	16
3	ATTESTATION DE L'INITIATEUR RELATIVE AU PRÉSENT DOCUMENT.....	33

1 PRÉSENTATION DE L'OFFRE

1.1 Rappel des principales caractéristiques de l'Offre

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1, 2°, 234-2 et suivants du règlement général de l'AMF, Sogrepar SA, société anonyme au capital de 187.317 euros, dont le siège social est sis 119 avenue Louis Roche, 92230 Gennevilliers, France, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 318 906 997 (« **Sogrepar** » ou l'« **Initiateur** ») a déposé auprès de l'AMF le 8 septembre 2011 un projet d'offre publique d'achat simplifiée aux termes duquel il s'est engagé irrévocablement auprès de l'AMF à offrir aux actionnaires de Delachaux SA, société anonyme au capital de 8.352.998,40 euros divisé en 13 051 560 actions d'une valeur nominale de 0,64 euro chacune, dont le siège social est sis 119 avenue Louis Roche, 92230 Gennevilliers, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 562 036 574 (« **Delachaux** » ou la « **Société** »), d'acquérir la totalité des actions de la Société admises aux négociations sur le marché Euronext Paris (compartiment B) de NYSE Euronext sous le code ISIN FR0000032195, mnémonique « DCH » (les « **Actions** »), au prix de (i) quatre-vingt deux (82) euros par Action, avant le détachement du dividende relatif à une distribution exceptionnelle de réserves soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui doit se tenir le 24 octobre 2011 et un acompte sur dividendes devant être décidé par le Conseil d'administration devant se tenir également le 24 octobre 2011 (la « **Distribution** »), et (ii) de cinquante-deux euros et quatre-vingt cinq centimes (52,85) par Action, après détachement du dividende relatif à cette Distribution, sans seuil de renonciation (l'« **Offre** »).

L'Offre fait suite à la réorganisation de l'actionnariat de Sogrepar et Sodelho SA, société anonyme au capital de 2.471.808 euros, dont le siège social est sis 119 avenue Louis Roche, 92230 Gennevilliers, France, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 393 205 901 (« **Sodelho** ») au terme de laquelle d'une part Ande Investissements SA, société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est sis 231 Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60281 (« **Ande Investissements** ») est devenue l'actionnaire majoritaire en capital et en droits de vote de Sodelho et d'autre part Financière Danube Sàrl, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est sis 20 avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B161349 (« **Financière Danube** »), contrôlée indirectement, via la société Danube Investissement Sàrl, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est sis 20 avenue Monterey, L-2163, Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 162343, par des fonds gérés et conseillés par des filiales indirectes de CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A., est entrée au capital de Sodelho en faisant l'acquisition des participations détenues par les familles Pierre et Philippe Delachaux (opérations plus amplement décrites dans la note d'information ayant reçu l'avis de conformité n° 11-445 en date du 4 octobre 2011).

Ande Investissements a donc franchi indirectement (au sens de l'article 234-2 du règlement général de l'AMF) le seuil de 30% du capital et des droits de vote de la Société.

Ce seuil a également été franchi par le concert formé par Ande Investissements, Financière Danube, Sodelho, et Sogrepar. A la date des présentes, Sogrepar détient 74,57% du capital et 83,36% des droits de vote de la Société.

L'Offre porte sur la totalité des actions Delachaux en circulation non détenues directement ou indirectement à cette date par l'Initiateur, soit sur la base du capital social de la Société à la date du dépôt de l'Offre, soit 3.319.097 actions Delachaux. Il n'existe à la connaissance de l'Initiateur aucune autre action ou valeur mobilière donnant accès ou susceptible de donner accès au capital de la Société.

La durée de l'Offre sera de 20 jours de négociation.

Deutsche Bank AG, Succursale de Paris et HSBC France sont les établissements présentateurs de l'Offre. Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, HSBC France garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée conformément aux articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

1.2 Coûts et modalités de financement de l'Offre

Dans l'hypothèse où toutes les actions Delachaux visées seraient apportées à l'Offre, le coût total de leur acquisition (sur la base d'un prix de 82,0 euros par action avant la Distribution et hors frais liés à l'opération) dans le cadre de l'Offre s'élèverait à environ 272 millions d'euros.

Ce montant serait financé à hauteur d'environ 165 millions d'euros par des fonds propres apportés par Financière Danube, le solde étant financé par endettement bancaire.

A cet effet, Financière Danube a conclu en date du 16 juin 2011 un contrat de crédits sénior (tel qu'amendé) d'un montant total de 565.000.000 d'euros (le « **Contrat de Crédits** ») pour les besoins de la transaction.

Dans le cadre de la réorganisation de l'actionnariat de Sodelho et Sogrepar, Financière Danube, Sodelho et Sogrepar ont procédé à des tirages au titre du Contrat de Crédits (auquel elles ont adhéré) d'un montant total en agrégat de :

- (a) (pour Financière Danube) 65.882.771 euros;
- (b) (pour Sodelho) 201.777.905 euros, et
- (c) (pour Sogrepar) 22.708.013 euros,

dans le cadre du rachat d'actions des sociétés Sodelho, Sogrepar et Delachaux ayant donné lieu à l'Offre. Ces montants ont également permis de payer certains frais y afférents.

Le 8 septembre 2011, Sogrepar a décidé de procéder à une distribution de réserves à titre exceptionnel, d'un montant total de 60.000.000 d'euros, cette somme étant exclusivement allouée à Sodelho. Cette distribution n'a donné lieu à aucun décaissement mais est venue s'imputer sur le montant dû par Sodelho au titre du Contrats de Crédits et à la réattribution corrélative du même montant à Sogrepar.

Le 12 Septembre 2011, Sogrepar a procédé à l'acquisition de 10,75 % du capital de Delachaux sur le marché. Cette acquisition a été financée par un tirage de 45.879.484 euros au titre du Contrat de Crédits et par une avance de Sodelho d'un montant de 69.161.842 euros.

Afin de financer l'acquisition supplémentaire des actions de Delachaux dans le cadre de l'Offre, Sogrepar bénéficiera :

- (a) d'avances supplémentaires de la part de Sodelho pour un montant maximum de 164.584.710 euros ; et
- (b) du solde disponible tirable au titre du Contrat de Crédits.

Le montant du versement du Complément de Prix par Action Delachaux serait financé à 100 % par des fonds propres apportés par Financière Danube.

Le montant global des frais exposés par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, dans l'hypothèse où la totalité des actions visées par l'Offre serait apportée, en ce compris notamment ceux relatifs aux opérations d'achat, les honoraires et autres frais de conseils externes financiers, juridiques, comptables ainsi que de tous experts et autres consultants et les frais de communication, mais n'incluant pas le montant des frais relatifs au financement de l'opération, est estimé à environ 7 millions d'euros (hors taxes).

2 IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DE L'INITIATEUR

2.1 Informations générales concernant l'Initiateur

2.1.1 Dénomination sociale

Sogrepar SA.

2.1.2 Siège social

119 avenue Louis Roche, 92230 Gennevilliers, France.

2.1.3 Forme et nationalité

L'Initiateur a été constitué sous la forme d'une société anonyme. Il a ensuite été transformé en société par actions simplifiée par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 11 février 2003.

A la suite de la décision de la collectivité des associés en date du 7 septembre 2011, l'Initiateur a adopté de nouveau la forme d'une société anonyme de droit français à conseil d'administration.

2.1.4 Registre du commerce

L'Initiateur est immatriculé au registre de commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 318 906 997.

2.1.5 Durée et date d'immatriculation

L'Initiateur a été constitué le 14 mai 1980 et immatriculé le 3 juin 1980.

L'Initiateur a une durée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, c'est-à-dire jusqu'au 3 juin 2079, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

2.1.6 Objet social

L'Initiateur a pour objet (i) l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières, (ii) toutes prestations de services et de conseil à Delachaux et ses filiales (le « **Groupe** ») en matière de ressources humaines, informatique, management, communication, finance, juridique, marketing, et achats envers ses filiales et participations directes ou indirectes, (iii) l'achat de toutes marques appartenant au Groupe

ou à des tiers, la valorisation des marques du Groupe et plus largement la gestion du portefeuille des marques du Groupe et des droits de propriété intellectuelle de l'Initiateur ainsi que de ceux de ses filiales et participations et toutes prestations de services auprès des sociétés du Groupe relativement à ces droits de propriété intellectuelle, (iv) les activités d'une société de financement du Groupe, et, en tant que telle, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés faisant partie du Groupe, et (v) généralement, toutes opérations, qu'elles soient financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, ainsi que de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par l'Initiateur, son extension, son développement, son patrimoine social.

L'Initiateur peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Il peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

2.1.7 Exercice social

Par décision collective en date du 7 septembre, les associés de l'Initiateur ont modifié la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 7 septembre 2011 au lieu du 31 décembre 2011.

L'exercice social ouvert le 1^{er} janvier 2011, d'une durée exceptionnelle de 8 mois et 7 jours s'est donc clôturé le 7 septembre 2011. Cet exercice social a été clôturé par anticipation du fait de la réorganisation de l'actionnariat de la Société Delachaux et des opérations y afférentes, et la volonté de créer à compter du 8 septembre 2011 un groupe fiscal intégré composé de Sodelho et de Sogrepar.

2.1.8 Inventaire – Comptes annuels

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve et augmenté du report bénéficiaire. Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ou de reporter à nouveau.

L'assemblée générale peut également décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition en indiquant expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

L'assemblée générale peut accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions, dans les conditions légales.

2.1.9 Dissolution – liquidation

Hors le cas de dissolution judiciaire prévu par la loi, il y aura dissolution de l'Initiateur à l'expiration du terme fixé par les statuts ou par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

2.1.10 Contestation

Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de l'Initiateur ou lors de sa liquidation soit entre les actionnaires et l'Initiateur, soit entre les actionnaires eux-mêmes, concernant l'interprétation ou l'exécution des présents statuts, ou de manière générale, les affaires sociales, seront soumises à la juridiction des tribunaux compétents du lieu du siège social.

2.2 Informations générales concernant le capital social de l'Initiateur

2.2.1 Capital social

Le capital social s'élève à 187.317 euros divisé en 4.803 actions d'une valeur nominale de 39 euros chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

2.2.2 Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont inscrites sous la forme nominative.

2.2.3 Indivisibilité des actions

Les actions sont indivisibles à l'égard de l'Initiateur. Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales des actionnaires par l'un d'eux ou par un mandataire unique dans les conditions prévues par la loi.

2.2.4 Cession et transmission des actions

La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte, dans les conditions prévues par la loi. Les actions peuvent être nanties par les actionnaires qui les détiennent.

2.2.5 Droits patrimoniaux attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part égale à la quotité du capital qu'elle représente.

Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

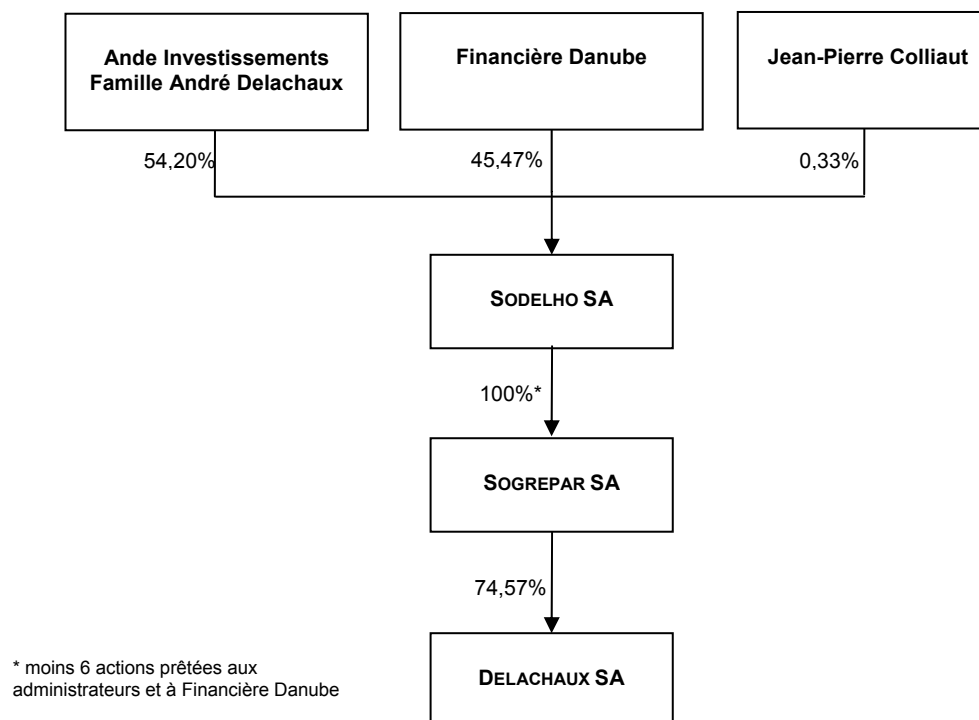
2.2.6 Droits de vote

Sauf dans les cas où la loi en dispose autrement, chaque action confère à son propriétaire une voix aux assemblées générales d'actionnaires, étant précisé qu'en cas de démembrement des actions, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires, sauf convention contraire entre les actionnaires

2.2.7 Répartition du capital social – actionnaire de contrôle

L'Initiateur est contrôlé à 100% (moins 6 actions prêtées à des administrateurs et à Financière Danube) par Sodelho, elle-même détenue (i) à hauteur de 54,20% par Ande Investissements, dont les intérêts sont ultimement détenus par Monsieur et Madame André Delachaux et (ii) à hauteur de 45,47% par Financière Danube, et (iii) à hauteur de 0,33% par Monsieur Jean-Pierre Colliaut.

L'organigramme suivant montre la structure actionnariale de l'Initiateur à la date du présent document :



La société Sodelho est administrée par un conseil d'administration composé de cinq membres nommés pour une durée de 6 ans, et présidé par Monsieur Stéphane Delachaux, A la date des présentes, le conseil d'administration de la société Sodelho est composé comme suit :

Nom	Fonction	Date de fin de mandat
M. Stéphane Delachaux	Président Directeur Général Administrateur	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 7 septembre 2016
M. Patrick Dziewolski	Administrateur	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 7 septembre 2016
M. Bernard Le Gendre	Administrateur	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 7 septembre 2016
M. Domnin de Kerdaniel	Administrateur	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 7 septembre 2016
M. Victor Blanchard	Administrateur	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 7 septembre 2016

Conformément aux dispositions du Pacte (décrit ci-après) :

- Ande Investissements et Financière Danube sont titulaires d'actions de préférence leur permettant de désigner respectivement 3 et 2 membres du conseil d'administration de Sodelho.
- Financière Danube est également titulaire d'une action de préférence sans droits de vote lui conférant un droit d'information équivalent à celui dont bénéficient les membres du conseil d'administration de Sodelho. En effet, dans la mesure où Ande

Investissements ne doit pas détenir moins de 50 % des droits de vote de Sodelho plus une voix à l'issue de l'Offre, toute augmentation de capital de Sodelho nécessaire au financement de l'Offre qui sera souscrite par Financière Danube au-delà de ce seuil sera réalisée au moyen de nouvelles émissions de ces actions de préférence sans droit de vote.

Au surplus, lors de l'assemblée générale de Sodelho en date du 20 septembre 2011, Monsieur Jean-Pierre Colliaut a réalisé un apport de 19.517 actions de la société Delachaux en contrepartie de 1.013 actions de préférence sans droit de vote et a souscrit à 40.000 bons de souscription d'actions de préférence sans droits de vote.

2.2.8 Autres titres donnant accès au capital

A la date du présent document, il n'existe à la connaissance de l'Initiateur aucune autre action ou valeur mobilière donnant accès ou susceptible de donner accès au capital de la l'Initiateur.

2.2.9 Pacte d'actionnaires au niveau des sociétés Sogrepar et Sodelho

Le 16 juin 2011, Financière Danube et Ande Investissements ont signé un pacte d'actionnaires (le "**Pacte**"), auquel l'Initiateur, Sodelho, et Delachaux ont adhéré le 7 septembre 2011.

Le Pacte a, en particulier, vocation à (i) garantir à l'issue de l'Offre le maintien de la détention par Ande Investissements d'au moins 50 % des droits de vote et une voix dans Sodelho ainsi que par transparence dans Delachaux, et (ii) à organiser la sortie progressive de Financière Danube du groupe Delachaux.

Ande Investissements et Financière Danube entendent agir de concert vis-à-vis de Delachaux, au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce, ce qui est une condition essentielle de la conclusion du Pacte. Le Pacte permet à Ande Investissements d'être prépondérant au sein du concert qu'elle forme avec Financière Danube.

Le Pacte prévoit notamment les dispositions suivantes :

- tant qu'elle continuera à détenir sa participation dans le capital social de Sodelho, la famille André Delachaux sera en droit de conserver (i) directement la majorité des droits de vote de Sodelho et (ii) indirectement celle de la Société ;
- chacune des parties bénéficiera de droits de veto, notamment sur les opérations relatives au capital social, le recours à l'endettement au-delà d'un certain seuil, l'établissement du budget annuel et du plan d'affaires ainsi que la nomination des principaux dirigeants de la Société ;
- la mécanique de liquidité prévoit qu'à l'issue d'une période d'inaliénabilité de quatre ans, Financière Danube puisse obtenir une liquidité par le bas, au niveau de la Société, qui est plus amplement décrite dans la note d'information, ainsi qu'une liquidité par le haut au niveau de Sodelho telle que décrite ci-après :
 - o Ande Investissements et Financière Danube pourront bénéficier d'une liquidité par voie de cession de leurs participations respectives dans Sodelho à un tiers à l'issue de la Période de Conservation, étant précisé qu'Ande Investissements et Financière Danube bénéficieront toutes deux d'un droit de premier refus sur leurs participations réciproques dans Sodelho ;

- à défaut d'exercice de ce droit de premier refus par la partie non cédante, la partie souhaitant obtenir la liquidité de sa participation dans Sodelho aura le droit de céder sa participation à un tiers ;
 - dans le cadre d'une telle cession à un tiers, l'actionnaire non cédant bénéficiera en outre d'un droit de préemption sur un nombre d'actions Sodelho qui, s'il n'en faisait pas l'acquisition auprès de l'actionnaire cédant, lui ferait perdre, par transparence, le contrôle en droits de vote de Delachaux ;
 - à défaut d'exercice de son droit de préemption, l'actionnaire non cédant bénéficiera enfin d'un droit de sortie conjointe ; et
 - le tiers acquéreur de la participation de l'actionnaire cédant devra adhérer au pacte.
- le désengagement progressif de Financière Danube entraînera une diminution de ses droits de veto et du nombre d'administrateurs qu'elle peut désigner en fonction du franchissement de certains seuils du capital au sein de Sodelho.

Les dispositions du Pacte portant sur la gouvernance de la Société sont décrites dans la note d'information ayant reçu l'avis de conformité n°11-445 en date du 4 octobre 2011.

2.2.10 Investissement de Monsieur Jean-Pierre Colliaut

Le 7 Septembre 2011, Monsieur Jean-Pierre Colliaut s'est engagé vis-à-vis de Financière Danube et d'Ande Investissements à apporter à l'Offre 109.778 actions Delachaux représentant 0,84% du capital de la Société qu'il détient à l'ouverture de l'Offre.

De plus, les traités d'apports suivants ont été signés, le 9 septembre 2011, soit après le dépôt de l'Offre :

- un apport de 19.517 actions Delachaux additionnelles par Monsieur Jean-Pierre Colliaut à Sodelho, rémunéré par l'émission d'actions Sodelho ; puis
- apport de 19.517 actions Delachaux reçues par Sodelho au titre de l'apport ci-dessus, à Sogrepar, rémunéré par l'émission d'actions Sogrepar ;

ces apports ont été réalisés avant l'ouverture de l'Offre, le 20 septembre 2011, par transparence sur la base d'un prix de 83,0 euros par action Delachaux, dividende attaché, soit 82,0 euros par action après versement du dividende¹.

Il est rappelé qu'un pacte d'actionnaires a été conclu le 9 septembre 2011 entre Ande Investissements, Financière Danube et Jean-Pierre Colliaut. Ce pacte est décrit au paragraphe 1.3.4 de la note d'information de l'Initiateur.

2.3 Administration et commissariat aux comptes de l'Initiateur

2.3.1 Administration

Composition du conseil d'administration

L'Initiateur est administré par un conseil d'administration composé de cinq membres nommés pour une durée de 6 ans.

¹ Du fait du versement d'un dividende de 1 euro par action Delachaux, décidé par l'assemblée générale de Delachaux le 24 mai 2011, dont la date de mise en paiement était fixée au 4 juillet 2011, le prix effectivement payé par l'Initiateur a été calculé par transparence sur la base d'un prix par action Delachaux de 82,0 euros.

A la suite de la décision collective des associés en date du 7 septembre 2011, le conseil d'administration de l'Initiateur, présidé par Monsieur Stéphane Delachaux, est composé comme suit :

Nom	Fonction	Date de fin de mandat
M. Stéphane Delachaux	Président Directeur Général Administrateur	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 7 septembre 2016
M. Patrick Dziwowski	Administrateur	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 7 septembre 2016
M. Damien Faucher	Administrateur	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 7 septembre 2016
M. Domnin de Kerdaniel	Administrateur	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 7 septembre 2016
M. Alexis Martineau	Administrateur	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 7 septembre 2016

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration est consulté par le directeur général (ou par le président du conseil d'administration si celui-ci exerce la direction générale de l'Initiateur) sur certaines décisions qui sont énumérées par le règlement intérieur du conseil d'administration (notamment sur les opérations relatives au capital social, le recours à l'endettement au-delà d'un certain seuil, l'établissement du budget annuel et du plan d'affaires ainsi que la nomination des principaux dirigeants de la Société), lequel directeur général (ou président du conseil d'administration) ne prendra aucune de ces décisions, ni aucune mesure conduisant en pratique aux mêmes conséquences, sans avoir obtenu au préalable l'accord du conseil d'administration.

Délibérations du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'Initiateur l'exige. Il est convoqué par tous moyens et même verbalement, voire à bref délai selon l'urgence, par le président, le directeur général ou, le cas échéant, le vice-président, soit au siège social, soit en tout endroit indiqué par la convocation. Tout membre du conseil d'administration peut également convoquer un conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés lors d'une réunion, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Rémunération du conseil d'administration

L'assemblée générale des actionnaires peut allouer aux administrateurs en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle qu'elle détermine, qui doit être portée aux charges d'exploitation. Sa répartition entre les administrateurs est déterminée par le conseil d'administration.

Présidence du conseil d'administration

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, personne physique qui ne peut être âgé de plus de 70 ans. Le conseil d'administration détermine sa rémunération.

Le conseil d'administration peut également élire un vice-président, personne physique ou morale. Dans ce dernier cas, la personne morale désigne un représentant permanent qui assume les fonctions de vice-président. Cette personne physique ne peut être âgée de plus de 70 ans. Le conseil d'administration détermine sa rémunération.

Le président et, le cas échéant, le vice-président, sont nommés pour une durée qui ne peut excéder celle de leur mandat d'administrateur. Ils sont rééligibles. Le conseil d'administration peut les révoquer à tout moment.

2.3.2 Direction générale

La direction générale de l'Initiateur est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général, selon la décision du conseil d'administration qui choisit entre les deux modes d'exercice de la direction générale.

A la date du présent document, la direction générale de l'Initiateur est assurée par M. Stéphane Delachaux en sa qualité de directeur général. Les fonctions de M. Stéphane Delachaux expireront lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 7 septembre 2016. Il est révocable à tout moment par le conseil d'administration.

2.3.3 Commissariat aux comptes

Conformément aux statuts de l'Initiateur à jour du 7 septembre 2011, le commissariat aux comptes est assuré au moins par un commissaire aux comptes titulaires et un commissaire aux comptes suppléant.

Par décision collective en date du 7 septembre 2011, les associés de l'Initiateur ont confirmé (i) le cabinet Mazard & Guérard, société anonyme dont le siège social est sis 61, rue Henri Regnault, Tour Exaltis, 92400 Courbevoie, France, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 784 824 153 et (ii) Madame Brigitte Nehlig dans leurs fonctions respectives de commissaire aux comptes titulaire et commissaire aux comptes suppléant jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur comptes de l'exercice de l'exercice clos le 7 septembre 2012.

2.4 Assemblées générales

2.4.1 Convocations – Participation aux assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions prévues par la loi.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions de l'Initiateur qu'il détient, a le droit d'assister et de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales de l'Initiateur par l'inscription en compte au nom de l'actionnaire, au jour de l'assemblée générale, dans les comptes nominatifs tenus par l'Initiateur.

2.4.2 Tenue des assemblées générales – délibérations

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration, à défaut par un vice-président et, en son absence, par un administrateur désigné par le conseil.

Les assemblées générales, qu'elles soient à caractère ordinaire, extraordinaire ou mixte, délibèrent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent et exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

2.5 Description des activités de l'Initiateur

2.5.1 Activités principales

L'initiateur est une société holding sans activité opérationnelle.

2.5.2 Évènements exceptionnels et litiges significatifs

A l'exception de la cession à Financière Danube Sàrl par les branches d'actionnaires "Philippe" et "Pierre" Delachaux de leurs participations respectives dans l'Initiateur, Sodelho et Delachaux, l'Initiateur a poursuivi son activité de holding et aucun événement important n'est intervenu depuis le début de l'exercice social.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont l'Initiateur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'Initiateur.

2.5.3 Employés

A la date du présent document, l'Initiateur n'emploie aucun salarié.

2.6 Patrimoine – Situation financière – Résultats

2.6.1 Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SOGREPAR SAS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,*
- la justification de mes appréciations,*
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.*

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

Les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et, plus particulièrement, ceux relatifs aux méthodes de valorisation des titres de participations, exposées dans l'annexe comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 2 mai 2011

Le commissaire aux comptes

CYRILLE BROUARD

2.6.2 Comptes annuels au 31 décembre 2010

BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amortissements</i>	<i>31/12/2010</i>	<i>31/12/2009</i>
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. Incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	56 608 000		56 608 000	56 608 000
Créances rattachées à des participations	4 610 154		4 610 154	5 783 116
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	61 218 154		61 218 154	62 391 116
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				7 151
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	166 190		166 190	129 348
(dont actions propres :)				
Disponibilités	825		825	490
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constituées d'avances				
ACTIF CIRCULANT	167 015		167 015	136 989
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	61 385 169		61 385 169	62 528 105

BILAN PASSIF

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2010</i>	<i>31/12/2009</i>
Capital social ou individuel (dont versé : 173 277)	173 277	174 642
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 480 864	3 480 864
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	17 772	17 772
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes	48 282 747	50 315 932
Report à nouveau	3 313 304	2 013 171
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	5 987 693	6 449 833
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	61 255 657	62 452 214
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunt et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		405
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 722	26 485
Dettes fiscales et sociales	67 790	5 000
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	44 000	44 000
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avances		
DETTES	129 512	75 891
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	61 385 169	62 528 105

Résultat en centimes **5 987 693,20**

Total du bilan en centimes **61 385 169,41**

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportations</i>	<i>31/12/2010</i>	<i>31/12/2009</i>
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			42 389	50 813
Impôts, taxes et versements assimilés			5 439	9 174
Salaires et traitements				
Charges sociales				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			5 400	4 950
CHARGES D'EXPLOITATION			53 228	64 937
RESULTAT D'EXPLOITATION			(53 228)	(64 937)
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			6 154 501	6 610 955
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			376	490
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			36 843	
PRODUITS FINANCIERS			6 191 720	6 611 445
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			0	1
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				13 667
CHARGES FINANCIERES			0	13 668
RESULTAT FINANCIER			6 191 720	6 597 778
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			6 138 492	6 532 841

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2010</i>	<i>31/12/2009</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		0
PRODUITS ECEPTIONNELS		0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(1)	0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	150 798	83 008
TOTAL DES PRODUITS	6 191 720	6 611 446
TOTAL DES CHARGES	204 027	161 612
BENEFICE OU PERTE	5 987 693	6 449 833

ANNEXES

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Pour les titres immobilisés, la valeur d'inventaire est calculée selon la méthode « FIFO ».

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont déterminées en application du règlement CRC 00-06. De ce fait, seuls les risques identifiés et rendus probables par un événement en cours à la clôture sont provisionnés.

Evénements marquants des deux derniers exercices

2010 :

Dans le cadre de la suppression de ses actions d'autocontrôle, et conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 2010, la société a procédé à une réduction de capital de 1 365 €, par voie de rachat puis d'annulation de ses propres actions.

Cette opération s'est traduite dans les comptes de l'exercice par :

- une réduction de capital de 1 365 €
- une réduction des réserves de..... 2 033 185 €

soit un total de 2 034 550 €

représentant le prix de rachat des actions annulées.

A l'issue de cette opération, il n'existe plus au 31/12/2010 d'actions d'autocontrôle dans le capital de SOGREPAR.

2009 :

Dans le cadre de la suppression de ses actions d'autocontrôle, et conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 9/12/2009, la société a procédé à une réduction de capital de 1 404 €, par voie de rachat puis d'annulation de ses propres actions.

Cette opération s'est traduite dans les comptes de l'exercice par :

- une réduction de capital de 1 404 €
- une réduction des réserves de..... 1 785 748 €

soit un total de 1 787 152 €

représentant le prix de rachat des actions annulées.

IMMOBILISATIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Réévaluation</i>	<i>Acquisit, apports</i>
FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre Dont composants			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agencements, aménagements			
Install. techniques, matériel et outillages industriels			
Installations générales, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	62 391 116		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	62 391 116		
TOTAL GENERAL	62 391 116		

<i>Rubriques</i>	<i>Virement</i>	<i>Cession</i>	<i>Fin d'exercice</i>	<i>Valeur d'origine</i>
FRAIS ETABLISSEMENT, RECHERCHE, DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agencements				
Installations techn., matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		1 172 962	61 218 154	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		1 172 962	61 218 154	
TOTAL GENERAL		1 172 962	61 218 154	

AMORTISSEMENTS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
FRAIS ETABLIS, RECHERCHE, DEVELOPMT AUTRES IMMO. INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, inst. générales, agencements				
Installations techniques, matériel et outillage				
Installations générales, agencements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL GENERAL				

<i>Ventilation des dotations</i>	<i>Linéaires</i>	<i>Digressifs</i>	<i>Exceptionnels</i>	<i>Dotations dérogat</i>	<i>Reprise dérogat.</i>
FRAIS ETABLIS, RECHERCHE, AUTRES IMMO. INCORPORELLES					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions et installations					
Install. techniques, outillage					
Install. générales, agencements					
Matériel de transport					
Matériel bureau et informatique					
Emballages récupérables					
IMMO. CORPORELLES					
TOTAL GENERAL					

<i>Charges réparties sur plusieurs exercices</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Dotations</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Implantations étrangères avant 01/01/92 Implantations étrangères après 01/01/92 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour grosses réparations Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
Provisions sur immobilisations incorporelles Provisions sur immobilisations corporelles Provisions sur titres mis en équivalence Provisions sur titres de participation Provisions sur autres immobilis. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL				
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

CREANCES ET DETTES

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 ans ou plus</i>	<i>Plus d'un an</i>
Créances rattachées à des participations Prêts Autres immobilisations financières Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créance représentative de titres prêtés Personnel et comptes rattachés Sécurité Sociale et autres organismes sociaux Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices Etat, autres collectivités : taxes sur la valeur ajoutée Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés Etat, autres collectivités : créances diverses Groupe et associés Débiteurs divers Charges constatées d'avance	4 610 154	4 610 154	
TOTAL GENERAL	4 610 154	4 610 154	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice Prêts et avances consentis aux associés			

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 ans ou plus</i>	<i>plus d'un an, 5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine Emprunts et dettes financières divers Fournisseurs et comptes rattachés Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Etat : impôt sur les bénéfices Etat : taxe sur la valeur ajoutée Etat : obligations cautionnées Etat : autres impôts, taxes et assimilés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Groupe et associés Autres dettes Dettes représentatives de titres empruntés Produits constatés d'avance	17 722 67 790 44 000	17 722 67 790 44 000		
TOTAL GENERAL	129 512	129 512		
Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Détail des charges à payer

Détail des charges à payer :

- Honoraires comptables et commissariat aux comptes	10 500
- Loyers	308
- Prestations administratives	1 682
- Jetons de présence sur exercice 2010 (provision)	5 200
- Services bancaires décembre 2010	<u>32</u>
	17 722

Détail des produits à recevoir

Produits financiers à recevoir :

- Intérêts sur compte affecté au contrat de liquidités	376
--	-----

Liste des filiales et participations

Filiales et participations :	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1. Filiales (plus de 50% du capital détenu) ➤ DELACHAUX SA	227 777 614	57,35%	30 640 063
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1. Filiales non reprises en A			
a) françaises			
b) étrangères			
2. Participations non reprises en A			
a) françaises			
b) étrangères			

PARTICIPATIONS

Les titres de participations s'élèvent au 31 décembre 2010 à 56 608 000 dont 56 607 985 € correspondant à 7 485 204 actions sur les 13 051 560 composant le capital de la société DELACHAUX SA, ayant son siège social au 119 avenue Louis Roche – 92230 GENNEVILLIERS.

- Quote-part du capital détenue dans DELACHAUX	57,35 %
- Mouvements intervenus sur les titres DELACHAUX en 2010	Néant

Le prix d'acquisition des titres DELACHAUX détenus au 31/12/2010 est composé de :

- 4 745 170 actions à 1,11967	5 313 051,60 euros
- 1 633 000 actions à 1,07482 €	1 755 180,61 euros
- 1 107 034 actions à 44,75 €	49 539 771,50 euros
- arrondis	- 18,81 euros
	56 607 985,00 euros

Les 1 633 000 actions à 1,07485 € correspondent aux actions pour lesquelles le bon de souscription a été cédé en 2007 (prix de cession du BSA : 0,044856 €).

Renseignements concernant la société DELACHAUX :

- Capitaux propres au 31/12/2010	227 777 614 euros
- Chiffre d'affaires 2010	121 080 946 euros
- Résultat 2010	30 640 063 euros
- Dividendes versés en 2010 par DELACHAUX	10 441 248 euros

OPERATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ DELACHAUX :

- Dividende reçu de DELACHAUX	5 988 163 euros
- Avance consentie à DELACHAUX au 31/12/2010	4 610 154 euros
- Intérêt reçu au titre de cette avance	166 338 euros

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

<i>Catégories de titres</i>	<i>Nombre de titres</i>			<i>Valeur nominale</i>
	<i>A la cloture de l'exercice</i>	<i>Créés pendant l'exercice</i>	<i>Remboursés pendant l'exercice</i>	
Actions ordinaires	4 443			39,00

DETAIL DES COMPTES D'ACTIF

	31/12/2010	31/12/2009	Ecart	%
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	61 218 154,15	62 391 116,15	(1 172 962,00)	(1,88)
TITRES DE PARTICIPATIONS	56 608 000,24	56 608 000,24		
261000 Titres de participations	56 607 985,00	56 607 985,00		
261000 Actions	15,24	15,24		
CREANCES SUR PARTICIPATIONS	4 610 153,91	5 783 115,91	(1 172 962,00)	(20,28)
267100 Avances à Delachaux	4 610 153,91	5 783 115,91	(1 172 962,00)	(20,28)
AUTRES CREANCES		7 151,00	(7 151,00)	(100,00)
ETAT ET COLLECTIVITES		7 151,00	(7 151,00)	(100,00)
444000 Etat impôts s/bénéfices		7 151,00	(7 151,00)	(100,00)
TRESORERIE ET DIVERS	167 015,26	129 837,70	37 177,56	28,63
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	166 190,32	129 347,57	36 842,75	28,48
508000 Contrat liquidités	166 190,32	129 347,57	36 842,75	28,48
DISPONIBILITES	824,94	490,13	334,81	68,31
512000 Société Générale	448,95		448,95	n.a.
518800 Produits à recevoir	375,99	490,13	(114,14)	(23,29)
TOTAL DES COMPTES D'ACTIF	61 385 169,41	62 528 104,85	(1 142 935,44)	(1,83)

DETAIL DES COMPTES DE PASSIF

	31/12/2010	31/12/2009	Ecart	%
CAPITAUX PROPRES	61 255 657,38	62 452 214,18	(1 196 556,80)	(1,92)
CAPITAL	173 277,00	174 642,00	(1 365,00)	(0,78)
101300 Capital souscrit-appelé	173 277,00	174 642,00	(1 365,00)	(0,78)
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION	3 480 863,53	3 480 863,53		
104100 Primes d'émission	3 480 863,53	3 480 863,53		
RESERVE LEGALE	17 772,20	17 772,20		
106110 Réserve légale prop.	17 772,20	17 772,20		
AUTRES RESERVES	48 282 747,33	50 315 932,33	(2 033 185,00)	(4,04)
106800 Autres réserves	48 282 747,33	50 315 932,33	(2 033 185,00)	(4,04)
REPORT A NOUVEAU	3 313 304,12	2 013 170,76	1 300 133,36	64,58
110000 Report à nouveau	3 313 304,12	2 013 170,76	1 300 133,36	64,58
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 987 693,20	6 449 833,36	(462 140,16)	(7,17)
EMPRUNTS & DETTES ETAB . DE CREDIT		405,21	(405,21)	(100,00)
BANQUES		405,21	(405,21)	(100,00)
512000 Société Générale		405,21	(405,21)	(100,00)
FOURNISSEURS	17 722,03	26 485,46	(8 763,43)	(33,09)
FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES	17 722,03	26 485,46	(8 763,43)	(33,09)
408100 Fournisseurs FNP	17 722,03	26 485,46	(8 763,43)	(33,09)
DETTES FISCALES ET SOCIALES	67 790,00	5 000,00	62 790,00	1 255,80
ETAT ET COLLECTIVITES	67 790,00	5 000,00	62 790,00	1 255,80
444000 Etat impôts s/bénéfices	67 790,00		67 790,00	n.a.
448600 Autres charges à payer		5 000,00	(5 000,00)	(100,00)
AUTRES DETTES	44 000,00	44 000,00		
ASSOCIES COMPTES COURANTS	44 000,00	44 000,00		
457000 Actionnaires dividendes	44 000,00	44 000,00		
TOTAL DES COMPTES DE PASSIF	61 385 169,41	62 528 104,85	(1 142 935,44)	(1,83)

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES

	31/12/2010	31/12/2009	Ecart	%
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	42 388,78	50 812,60	(8 423,82)	(16,58)
LOCATIONS	1 851,37	1 851,38	(0,01)	
613200 Locations immobilier	1 851,37	1 851,38	(0,01)	
REMUNERATIONS INTERM, HONORAIRES	38 667,76	45 322,59	(6 654,83)	(14,68)
622600 Honoraires	25 621,30	34 878,52	(9 257,22)	(26,54)
622700 Frais actes & contentieux	2 292,33		2 292,33	n.a.
622800 Prestations administratives	10 754,13	10 444,07	310,06	2,97
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 869,65	3 638,63	(1 768,98)	(48,62)
627500 Services bancaires	1 869,65	3 638,63	(1 768,98)	(48,62)
IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES	5 439,00	9 174,00	(3 735,00)	(40,71)
AUTRES IMPOTS ET TAXES	5 439,00	9 174,00	(3 735,00)	(40,71)
635110 Taxe prof./Cot.foncière des entreprises	439,00	424,00	15,00	3,54
635800 Autres impôts	5 000,00	8 750,00	(3 750,00)	(42,86)
AUTRES CHARGES	5 399,96	4 950,00	449,96	9,09
CHARGES DIV DE GESTION COURANTE	5 399,96	4 950,00	449,96	9,09
653000 Jetons de présence	5 399,96	4 950,00	449,96	9,09
CHARGES FINANCIERES	0,10	13 667,72	(13 667,62)	(100,00)
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	0,10	0,57	(0,47)	(82,46)
661000 Charges d'intérêts	0,10	0,57	(0,47)	(82,46)
CHARGES NETTES CESSION VAL MOBIL		13 667,15	(13 667,15)	(100,00)
667000 Moins-values s/cession VMP		13 667,15	(13 667,15)	(100,00)
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,90		0,90	n.a.
CHARGES EXCEPT DE GESTION	0,90		0,90	n.a.
671000 Charges except. sur opérations	0,90		0,90	n.a.

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES (suite)

	31/12/2010	31/12/2009	Ecart	%
IMPOTS SUR LES BENEFICES	150 798,00	83 008,00	67 790,00	81,67
	150 798,00	83 008,00	67 790,00	81,67
695000 Impôts sur les bénéfices	150 798,00	83 008,00	67 790,00	81,67
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS	204 026,74	161 612,32	42 414,42	26,24

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS

	31/12/2010	31/12/2009	Ecart	%
PRODUITS FINANCIERS	6 191 719,94	6 611 445,43	(419 725,49)	(6,35)
PRODUITS FINANCIERS PARTICIPATION	6 154 501,20	6 610 955,40	(456 454,20)	(6,90)
761000 Produits de participation	5 988 163,20	6 362 423,40	(374 260,20)	(5,88)
761700 Revenus créances rat.	166 338,00	248 532,00	(82 194,00)	(33,07)
AUTRES INTERETS & PRO ASSIMILES	375,99	490,03	(114,04)	(23,27)
763800 Intérêts contrat liquidités	375,99	490,03	(114,04)	(23,27)
PRODUITS NETS CESSION VAL MOBIL	36 842,75		36 842,75	n.a.
767000 Produits nets cessions VMP	36 842,75		36 842,75	n.a.
PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,25	(0,25)	(100,00)
PRODUITS EXCEPT DE GESTION		0,25	(0,25)	(100,00)
771000 Produits exceptionnels		0,25	(0,25)	(100,00)
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS	6 191 719,94	6 611 445,68	(419 725,74)	(6,35)

3 ATTESTATION DE L'INITIATEUR RELATIVE AU PRÉSENT DOCUMENT

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que le présent document, qui a été déposé le 6 octobre 2011 et sera diffusé au plus tard le jour de négociation précédant l'ouverture de l'Offre auprès de l'Autorité des marchés financiers, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'Instruction 2006-07 du 25 juillet dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée faite par Sogrepar SA visant les actions de la société Delachaux.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Paris, le 6 octobre 2011

Sogrepar SA
Représentée par
M. Stéphane Delachaux
Président directeur général